



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21/07/2022

CLASSEMENT D'OFFICE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CASERNE GUDIN DE MONTARGIS (LOIRET)

La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, a décidé de classer d'office au titre des monuments historiques la caserne Gudin à Montargis (Loiret).

La caserne Gudin est un exemple particulièrement représentatif des très nombreuses casernes érigées dans les années 1875-1880, sur un plan-type édicté en 1874, dans le cadre de la politique de renforcement et de modernisation des forces armées, initiée par la III^e République, après la défaite de 1870 face à la Prusse.

Tout en suivant ce plan-type, la caserne Gudin s'en distingue par ses caractéristiques architecturales, qui la rendent originale :

- élévation de quatre niveaux sous combles aveugles (au lieu des trois niveaux sous combles mansardés traditionnels) ;
- ornementation très recherchée : corniche à modillons surmontée d'un crénelage courant sur l'ensemble des façades ; traitement polychromé des encadrements de baies et des pilastres rythmant les travées d'escaliers.

La caserne a abrité, de 1945 à 1995, l'École militaire d'application des transmissions, puis, de 1995 à la désaffectation du site en 2009, une école de gendarmerie. Elle a été cédée par l'État en 2019 à l'Agglomération montargoise et rives du Loing.

Le bâtiment central, dit de l'Horloge, étant menacé de démolition dans le cadre d'un projet d'aménagement qui aurait fait perdre à la caserne Gudin sa lisibilité patrimoniale et historique, l'ensemble a fait l'objet d'une décision d'instance de classement le 21 juillet 2021, suivie d'une mesure d'inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 16 février 2022.

À l'unanimité de ses membres, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'est prononcée, lors de sa séance du 21 avril 2022, en faveur du classement, si nécessaire d'office, des façades et toitures des trois bâtiments entourant la place d'armes et des deux pavillons d'accueil, de la place d'armes, de la grille et du portail d'entrée.

L'accord du propriétaire n'ayant pas été obtenu, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak a décidé, par décret en Conseil d'Etat, de classer d'office la caserne Gudin, lui conférant ainsi une protection à la hauteur de son intérêt historique et permettant d'assurer ainsi sa préservation.

La caserne Gudin est la première caserne édifée selon le modèle-type de 1874 à faire l'objet d'un classement au titre des monuments historiques. Ce classement permettra d'assurer les conditions d'une reconversion des bâtiments dans le respect de leur intérêt patrimonial.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr